

Un grand soulagement pour la commune

Le contentieux qui opposait la commune de Pressigny-les-Pins à la SAS Domaine de la Valette, via la compagnie d'assurances, est enfin terminé avec un classement du dossier par la cour de cassation et un grand soulagement pour l'équipe municipale.

En effet, il faut revenir en arrière pour comprendre toute la procédure judiciaire engagée par la SAS Domaine de la Valette depuis près de 10 ans.

En 2002, la commune achète le château de la Valette avec un emprunt à Dexia banque, qui s'avère par la suite être un emprunt dit « toxique », puis le revend en 2012, ce qui lui a servi à rembourser certaines sommes. L'emprunt toxique ayant un taux d'intérêt trop élevé n'a pas pu être renégocié, ce qui contraint la commune à rembourser jusqu'en 2028.

Lors de la revente, suite à



Alain Deprun, maire, devant le domaine de La Valette.

des dégradations entre la promesse de vente et la vente, le nouveau propriétaire dépose une plainte et attaque la commune avec une demande d'indemnisation qui s'élève à 666.000 €.

Un premier jugement rendu en 2014 déboute le propriétaire qui fait appel et en 2017, c'est la mairie via la compagnie d'assurances, qui est déboutée et qui part

en cassation. L'assureur doit verser une provision de 350.000 €.

De 2017 à 2021, l'enquête sur la procédure est relancée en cassation.

Jean-Pierre Sueur, sénateur est intervenu à plusieurs reprises au niveau de l'État pour faire avancer le dossier et essayer de trouver une solution et un accord sur le contentieux.

Le jugement rendu en juin 2021 déboute la SAS Domaine de la Valette, qui, après un délai prolongé de 4 mois, n'a pas déposé de pourvoi en cassation.

L'avenir s'éclaircit

En ce début d'année, la commune vient de recevoir la confirmation du classement du dossier et Alain Deprun, maire de la commune, est soulagé. « Cela nous enlève une belle épine du pied », confirme-t-il.

Il tient à saluer Brigitte Lefébvre, maire de Pressigny jusqu'en 2019, qui a eu un mandat très difficile à cause de cette affaire, toujours à la limite budgétaire, avec cette épée de Damocles au-dessus de la tête, remettant sans cesse en cause le budget en investissement, mais aussi en fonctionnement de la commune.

L'avenir s'éclaircit pour Pressigny, ce qui va permettre de faire quelques travaux dans la commune.